

Le 11 juillet 2024

TECH : 2024-195

Service Technique

Le Maire de la commune de PAREMPUYRE (Gironde) ;

Vu la loi 82 213 du 02 Mars 1982 modifiée par la loi 82 623 du 22 juillet 1982 relative aux Droits et Libertés des Communes, des Départements et des Régions ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et les articles L.2212-2 et L.2213-1 ;

Vu la demande de travaux émanant de l'entreprise Bouygues construction en date du 05 juillet 2024 ;

Considérant qu'en raison du danger que représentent l'occupation de la voirie pour pose de mats rue de Ségur, il y a lieu de prendre des mesures de police temporaires.

ARRÊTE

Article 1 :

A compter du 15 juillet 2024 au 19 juillet 2024, les travaux rue de Ségur nécessite une modification du sens de circulation comme il suit :

- La rue de Ségur sera mise en sens unique dans le sens Nord > Sud entre la rue des Ardillères et la rue de Vassivey
- Une déviation sera mise en place par la rue des Ardillères > Maurice Fillon

Article 2 :

Le stationnement sera interdit et la vitesse limitée à 30 km/h à l'approche et dans la traversée du chantier au droit des travaux.

Article 3 :

L'entreprise Bouygues Construction réalisant les travaux, sera tenue de mettre en place et d'entretenir, sous sa responsabilité, la signalisation conforme à la réglementation en vigueur, diurne et nocturne, appropriée à l'état du chantier.

Article 4 :

Une information préalable par boîtage sera à la charge de l'entreprise Bouygues Construction.

Article 5 :

Le numéro d'urgence à contacter est le (07/60/49/00/62 Mr LOPEZ)

Article 6 :

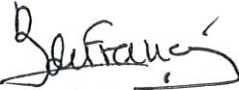
Ampliation du présent arrêté sera adressée à :

Madame La Présidente de Bordeaux Métropole,
Monsieur le Directeur du SDIS 33,
Monsieur le Directeur de l'entreprise Bouygues construction,
Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de Blanquefort,
Madame et Messieurs les Agents de la Police Municipale,
Monsieur le Directeur de KBM

Lesquels sont chargés chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.



Béatrice de FRANÇOIS


Maire de Parempuyre